



Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne
Cantal



© PNRVA

Site >> Monts et plomb du Cantal

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE :	Oiseaux
N° D'IDENTIFICATION UE :	FR8310066
DEPARTEMENT(S) CONCERNE(S) :	Cantal
COMMUNE(S) CONCERNEE(S) :	Albepierre-Bredons, Brezons, Cézens, Laveissière, Le Falgoux, Mandailles-Saint-Julien, Paulhac, Saint-Jacques-des-Blats.
SURFACE :	6 405 ha
SITUATION DANS LE RESEAU REGIONAL :	Site au centre-sud du département, recouvrant en partie le site FR8301055 « Massif cantalien (parties ouest et est), intégrant les têtes de bassin des sites FR8301095 « Lacs et rivières à Loutres » et FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches ».
DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :	Validé le 16/12/2011
STRUCTURE ANIMATRICE :	PNR des Volcans d'Auvergne Contact : Aimie BLEY, Cécile Birard Château de Montlosier 63 970 Aydat 04 71 20 22 10 cbirard@parcdesvolcans.fr abley@parcdesvolcans.fr



ENJEUX POUR LES ESPECES DU SITE

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DESIGNATION DU SITE

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A030 Cigogne noire	Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides.	Migrateur régulier (22 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998).	Altération / destruction des habitats	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Proscrire
			Dérangements dans les sites de nidification	Eviter notamment en période de reproduction
			Passage / installation de lignes électriques	Eviter
A072 Bondrée apivore	Rapace diurne de 52-60 cm de long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.	/ favorable 4-8 couples nicheurs Espèce nichant potentiellement sur 1/3 de la ZPS et pouvant s'observer dans la quasi-totalité de la ZPS, sur l'ensemble des boisements semi-naturels de la ZPS ; non limitée par l'altitude. Zones de chasse les plus favorables : bocages, landes et lisières. Migrateur régulier (914 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce moyennement vulnérable sur le site.	Utilisation de produits phytosanitaires provoquant une diminution des proies	Eviter
			Coups rases, plantations	Maintenir les habitats forestiers originels
			Dérangements à proximité de l'aire	Toujours rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
				Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction
A073 Milan noir	Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adeptes des grandes vallées alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...)	/ inadéquat 0-2 couples nicheurs (nicheur possible mais non observé comme tel en 2001) Seule la forêt de Murat apparaît favorable à la nidification de l'espèce (boisements mixtes proches d'espaces ouverts, soit 6 % de la ZPS). Faible occupation de l'espèce sur la zone (4 individus contactés durant l'été 2009), souvent observée en migration sur les monts du Cantal, bien présente sur la ZPS voisine de la plaine de Saint-Flour. Habitats de chasse potentiels représentant	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Diminution de la disponibilité en charognes	Laisser les carcasses sur place
			Installation de lignes électriques	Eviter
			Dérangement à proximité de l'aire en période de	Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
		58 % de la ZPS. Migrateur régulier (623 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce vulnérable sur le site.	nidification	période de reproduction Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A074 Milan royal	Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adeptes des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs montagneux	/ favorable 1-2 couples nicheurs (non observé comme tel en 2001) Habitats de reproduction cantonnés aux boisements mixtes (hêtraies sapinières et sapinières-hêtraies) et aux bosquets à proximité des milieux ouverts, sur les vallées de l'est mais aussi sur la Cère et le Mars (8 % de la ZPS). Espèce occupant toutefois l'ensemble de la ZPS. ; une population hivernante est présente sur le site. Migrateur régulier (284 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998).	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Installation de lignes électriques Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Eviter ces produits Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Eviter Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A080 Circaète-Jean-le-Blanc	Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires	/ inadéquat 0-2 couples nicheurs (nicheur probable sur la partie est de la ZPS). 1/3 de la ZPS semble favorable à la reproduction, dans les vastes boisements des versants en général exposés sud et est (jeunes plantations et hêtraies pures évitées) ; plusieurs couples nicheurs dans les vallées périphériques exploitent les crêtes de la ZPS. L'ensemble de la ZPS constitue un territoire de chasse privilégié pour l'espèce. Migrateur régulier (4 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce vulnérable sur le site.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) Activités forestières (coupes, ouvertures de pistes...) Utilisation de pesticides	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux Proscrire
A081 Busard des roseaux	Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes	Migrateur régulier (143 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998).	Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel) Intensification de l'agriculture (développement des	Préserver les zones humides Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser.		monocultures, destruction des haies... ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	traditionnelle
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau
A082 Busard Saint-Martin	Rapace diurne élancé de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais.	Favorable / inconnu 0-2 couples nicheurs (nicheur possible) Espèce hivernante avec des populations fluctuantes. Habitat de reproduction : landes boisées, zones humides boisées, landes à genêts et boisements clairsemés ; habitats favorables couvrant 24 % de la ZPS. Facteurs limitant l'implantation de l'espèce : forte pluviométrie à l'ouest (plupart des observations dans la partie est, plus favorable). Migrateur régulier (31 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce vulnérable sur le site.	Destruction / altération des habitats de reproduction par drainage des marais, intensification de l'agriculture et de la sylviculture (plantations) Travaux forestiers	Eviter ces pratiques Travailler en dehors de la période de reproduction
A084 Busard cendré	Rapace diurne élancé, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations...	/ défavorable 0-1 couple nicheur Espèce notée de façon anecdotique sur la ZPS. Les quelques individus observés sur la partie est du site sont issus des populations de la plaine de Saint-Flour, où quelques couples reproducteurs sont notés chaque année. (4-7 couples). Habitats de reproduction les plus favorables : cultures, zones humides et parcelles de hautes herbes ; rares et localisés (moins de 3 % de la ZPS), souvent à des altitudes trop élevées pour l'espèce. Migrateur régulier (45 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce vulnérable sur le site.	Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au maïs) Destruction / boisement des landes (habitat de nidification originel)	Pratiquer une récolte plus tardive permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte Maintenir les landes
A092 Aigle botté	Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête proéminente. Forme claire	/ favorable pour l'habitat de l'espèce	Diminution des grands massifs forestiers Travaux forestiers et autres	Maintenir les habitats forestiers Toujours rechercher les couples

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	blanche dessous et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés	0-2 couples nicheurs (nicheur possible) 2 secteurs d'observation : zone est (forêt domaniale de Murat) et secteur de la vallée du Mars. Boisements favorables à la reproduction : hêtraies-sapinières et sapinières-hêtraies, couvrant 8 % de la ZPS (540 ha). Territoire de chasse couvrant l'ensemble des habitats ouverts et semi-ouverts du massif sur les pentes et crêtes, soit 85 % (5 400 ha) de la surface de la ZPS. Migrateur régulier (3 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce vulnérable sur le site. Espèce vulnérable sur le site.	activités (tourisme, sport...)	avant travaux sur les forêts de pente Réaliser les activités hors période de reproduction
A094 Balbuzard pêcheur	Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élancé, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu. Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés.	Migrateur régulier (22 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998).	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges) Pollution de l'eau	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Conservé l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A098 Faucon émerillon	Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures...	Migrateur régulier (9 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998).	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle Eviter les reboisements (pins...)
A103 Faucon pèlerin	Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache	/ inadéquat 0-1 couple nicheur (une reproduction notée en 2010 sur les falaises de Roches-Hautes (commune du Falgoux).	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A127 Grue cendrée	arrondi sombre. Adeptes des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher	Les falaises favorables à la reproduction ne dépassent pas 56 ha (1 % de la ZPS). L'altitude est un facteur limitant pour la réussite des couvées.	des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	
		L'espèce exploite le milieu aérien comme territoire de chasse, en priorité au-dessus des landes et pelouses montagnardes et subalpines.	Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux
		Migrateur régulier (4 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce vulnérable sur le site.	Destruction directe au fusil et désairage des jeunes pour la fauconnerie	Proscrire
A127 Grue cendrée	oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte). L'espèce mesure 1,1-1,2 m de long (dont 50-55 cm pour le corps), pour A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés.	Migrateur régulier (110 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998).	Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements	Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage
			Assèchement des zones humides, drainage	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
A215 Grand-duc d'Europe	Très gros rapace nocturne de 60-75 cm de long, au corps massif et à la grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des « oreilles » bien visibles, brun jaunâtre strié de noir dessus, jaune brunâtre tacheté de noir dessous. Adeptes des terrains dégagés aux abords des falaises et barres rocheuses boisées (où il niche)	/ inadéquat	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
		Pas de couple nicheur (à peine 1 % des habitats de la ZPS sont favorables à sa reproduction).	Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, canyoning...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux
		L'espèce niche sur des falaises hors des limites de la ZPS, dans des vallées périphériques plus abritées des rigueurs du climat (reproduction ayant lieu en hiver). Le site de nidification le plus près des limites de la ZPS est situé à 1 km dans la vallée du Mars.	Pose de clôtures en fils barbelés	Eviter
		Territoire de chasse potentiel : ensemble des habitats ouverts à toute	Installation de réseaux	Eviter

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
		altitude, dans un rayon de 14,5 km autour des zones rupestres les plus favorables, soit 45 % du site. Espèce vulnérable sur le site.	électriques aériens	
A236 Pic noir	Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adeptes des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches)	/ favorable 10-20 couples nicheurs Espèce occupant l'ensemble des boisements feuillus et mixtes de la ZPS, notamment les futaies de hêtres et hêtraies-sapinières présentant des arbres de gros diamètre ou sénescents (les franges forestières d'altitude et les plantations sont évitées). 33,5 % de la surface de la ZPS sont favorables (vallées de la Cère, de la Jordanne et du Mars principalement). Espèce peu vulnérable sur le site.	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents Conserver les arbres morts et à loges
A246 Alouette lulu	Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières	/ favorable 7-20 couples nicheurs Espèce exploitant les paysages ouverts et semi-ouverts comportant des arbres et arbustes épars utilisés comme perchoirs. Habitats favorables : pelouses sèches en lisière de boisements (12,6 % de la ZPS). Facteurs limitants : forte pluviométrie sur la partie ouest du massif et altitude élevée des espaces ouverts (froid et d'enneigement au printemps en période de reproduction). Migrateur régulier (534 individus observés chaque année en moyenne de 1986 à 1998). Espèce moyennement vulnérable sur le site.	Disparition / modification des habitats suite à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements	Maintenir le pâturage extensif et débroussailler Maintenir les haies, murets et bosquets
A338 Pie-grièche écorcheur	Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons	/ favorable 10-30 couples nicheurs Habitats favorables à la reproduction couvrant 17 % de la surface de la ZPS : pelouses et prairies de fauche des zones bocagères des fonds de vallée, mais aussi jeunes plantations, coupes forestières et landes ouvertes.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies Maintenir les haies et bosquets

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées	Le climat apparaît comme facteur limitant. Espèce peu vulnérable sur le site.	incendies Usage des pesticides Abandon des clôtures et destruction des épineux	Proscrire Conserver des clôtures barbelées et des buissons épineux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GENERAUX DE PRESERVATION DU SITE

L'ensemble du massif et ses alentours sont le cadre d'intenses passages migratoires, notamment en automne, mais également au printemps. De nombreuses espèces fréquentent le site, qu'elles soient de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou non ; ainsi les crêtes abritent des habitats pour une avifaune originale (Accenteur alpin, Merle de roche, Traquet motteux...). Certaines espèces occasionnelles, parfois de grand intérêt patrimonial, sont vues de passage sur le site (à l'annexe I de la Directive : Aigles pomarin et de Bonelli, Outarde canepetière, Bécassine double...).

L'enjeu agricole, essentiel pour la conservation des habitats favorables aux espèces patrimoniales de la ZPS, concerne la lutte contre la fermeture des espaces agropastoraux (pelouses et prairies) notamment sur les pentes et secteurs d'altitude qui pourraient évoluer vers des landes si le pâturage extensif des estives n'est plus maintenu.

Les espaces forestiers, lesquels occupent le tiers de la surface de la ZPS, accueillent l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore et le Pic noir. Ces espèces recherchent de grands boisements et de vieux peuplements pour nicher et sont particulièrement sensibles au dérangement en période de reproduction (mars à août).

La ZPS couvre également des espaces fortement marqués par les activités de pleine nature et touristiques : domaine skiable du Lioran (aménagements comportant des risques pour les oiseaux nicheurs ou migrateurs, tels que les câbles des remontées mécaniques) ; concentrations de visiteurs au Pas de Peyrol, au Puy Mary et au Plomb du Cantal ; flux importants de randonneurs sur les sentiers des crêtes Puy Mary – Rombière et Plomb du Cantal – Arpon du Diable ; sports de type escalade (quelques rares sites équipés dans la ZPS, pouvant affecter les oiseaux rupestres), vol libre, pratique sauvage des véhicules motorisés de loisirs.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

- A** – préserver les habitats favorables aux oiseaux aussi bien pour la production de ressources alimentaires que pour les sites de reproduction ;
- B** – limiter la mortalité des oiseaux par destruction de leurs milieux ;
- C** – limiter les facteurs de mortalité directe des oiseaux ;
- D** – limiter le dérangement de l'avifaune en période de nidification.



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html>

Site des services de l'Etat du Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr>

SOURCES

Opérateur : PNR des Volcans d'Auvergne

Document d'objectifs « ZPS « FR8310066 » - Monts et plomb du Cantal »

Charte Natura 2000 « site FR831 0066 « ZPS Monts et plomb du Cantal » »

Cahiers d'habitats « Oiseaux »

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.